

COTE D'IVOIRE

Construction des Infrastructures Judiciaires et Pénitentiaires



Maitre d'ouvrage
Ministère de la Justice des droits
de l'Homme et des Libertés
Publiques de Côte d'Ivoire



Partenaires
ATAUB Architectes, CARET
Architecte, CICOP-CI Bureau
d'études Ivoirien

Type de marché
Maîtrise d'œuvre complète,
Phase conception

Missions IGREC
BET Structure, Electricité,
Fluides, VRD, HQE, Economiste
Sûreté

Surface
28 600 m²

Montant de travaux
N.C

Dates
2016 - 2019

Présentation du projet

Le projet de construction de nouvelles infrastructures Judiciaires et Pénitentiaires s'inscrit dans un projet plus global qui a pour objectif de contribuer au renforcement du système judiciaire, éducatif et pénitentiaire, à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Celui-ci est composé de la construction des ouvrages suivants :

- La Maison d'arrêt et de correction de Guiglo
- Les Infirmeries de Tiassalé, Tabou, Adzopé, Dabou et Oumé
- Le Tribunal de Première Instance de Bingerville
- Les Cours d'Appel de Daloa et de Korhogo
- L'Institut National de Formation Judiciaire de Yamoussoukro
- Le Centre de formation continue d'Abidjan
- Les Services Socio-éducatifs auprès des Tribunaux (SSEAT)

Réduction des consommations d'énergie
primaire
Performance de l'enveloppe du bâtiment pour
réduire la consommation énergétique
Confort hygrothermique
Utilisation d'énergie renouvelable : énergie
solaire, emploi de techniques biologiques
pour le traitement des eaux vannes et de
voirie, réemploi des eaux pluviales